

CS Conduite de Productions Maraîchères

RNCP n°34740
Certificateur : MASAF
Echéance d'enregistrement : 01.09.2025

Avec de nombreux
partenaires



Parcours de formation habilité en orientation agriculture biologique

OBJECTIFS

- Se former à la gestion d'un agrosystème en agriculture biologique
- Assurer le pilotage technico-économique des productions
- Conduire des cultures maraîchères en plein air ou sous abris
- Réaliser les opérations de transformation des productions

CONTENU DE FORMATION

1. Élaborer et construire son système Maraîcher

- Agronomie et fertilité du sol
- Diagnostic de biodiversité
- Reconnaissance de problèmes sanitaires
- Comptabilité et réglementation
- Elaboration d'un réseau d'irrigation
- Construction de calendriers culturaux
- Connaissance des moyens de lutte phyto (insectes auxiliaires ...)
- Informatique

2. Conduire ces productions maraîchères en plein air et sous abris

- Conduite de tracteur et travail du sol
- Mécanique
- Initiation à la soudure
- Mise en place et entretien des cultures et des abris
- Méthodes de lutte contre l'enherbement
- Différents couverts végétaux

3. Élaborer et conduire une activité de transformation

- Préparation de commandes
- Conditionnement et packaging
- Elaboration de recettes
- Méthodes de vente

DURÉE

APPRENTISSAGE :

Sur 1 an : 1421h en entreprise et 448h en centre

CONTINUE :

Sur 1 an : 12 semaines en stage et 13 semaines en centre

Rythme d'alternance :

Les périodes en centre de formation sont centrées sur la période d'hiver pour correspondre au mieux à la charge de travail en maraîchage

PRÉ REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou diplôme de niveau supérieur à la même spécialité
- Pour les demandeurs d'emploi et les salariés, avoir déposé un dossier de financement

ACCESSIBILITE

- Être âgé de 16 à 29 ans inclus
- Possibilité d'adaptation de parcours en fonction des acquis, du projet et de la situation du candidat
- Accueil personnalisé des publics en situation de handicap par notre référent H+
- Il n'y a pas de validation d'acquis académiques, ni d'allègement de formation, ni de passerelles possibles avec d'autres certifications.

LES + DE LA FORMATION SUR LE CAMPUS

- Certiphyto
- ACES 1 : tracteur et mini-pelle
- Une visite de producteur par semaine
- Participation à des salons agricoles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Chaque Unité Capitalisable fait l'objet d'un contrôle en cours de formation
- Le diplôme de Certificat de Spécialisation est délivré aux candidats ayant obtenu chacune des 3 Unités Capitalisables
- Il n'y a aucune équivalence pour l'ensemble des modules avec d'autres diplômes
- Le candidat a la possibilité de valider un/ou des blocs de compétence.

ATOUS DU CAMPUS

- Parcours de formation en horticulture/maraîchage complet (du CAP au BTS)
- Différents tracteurs et engins (mini-pelle, dumper ...)
- Matériel spécifique pour les travaux en horticulture : motteuse, rempoteuse, semoir pneumatique
- Serres de production (chaudes et froides) : fleurs ornementales, plantes vivaces et plants de légumes
- Espace-test en maraîchage
- Outils auto construits en partenariat avec l'Atelier Paysan

ORIENTATION ET PERSPECTIVES

Secteurs d'activités	Emplois accessibles	Poursuite d'études
<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation maraîchère • Producteur de plants maraîchers et/ou de semences maraîchères • Organisme du secteur agricole (ex : chambre d'agriculture) 	<ul style="list-style-type: none"> • Maraîcher • Responsable de culture plein champ • Chef de culture/ Responsable des serres • Second d'exploitation • Ouvrier spécialisé maraîcher 	<ul style="list-style-type: none"> • Licences Professionnelles • Écoles d'ingénieurs • Université

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques en salle et pratique sur les plateaux techniques
- Visites professionnelles sur des exploitations partenaires
- Cours pratiques et théoriques chez nos partenaires maraîchers
- Intervention de professionnels
- Individualisation et adaptation des modalités pédagogiques

CONDITIONS D'ACCÈS

- Étude du projet professionnel et des conditions requises pour suivre la formation (toute l'année en dehors des périodes de fermeture du centre)
- Signer un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Ouverture de la session sous réserve d'un effectif suffisant

TARIF DE LA FORMATION

- Financement par les branches professionnelles
- Pas de frais pédagogique supplémentaire

RÉMUNÉRATION

Variable en fonction de l'âge de l'apprenti et du nombre d'années en apprentissage

Détails sur alternance.emploi.gouv.fr

INDICATEURS

Consultables sur le site internet

Indicateurs taux d'insertion dans l'emploi : www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

Fiche mise à jour le 07/11/2024